

L'an deux mille vingt et un,  
Le vendredi 10 décembre à 20 H 30  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en  
séance publique, sous la présidence de :

**Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.**

Etaients présents : Mme Monique DEGONVILLE, Mme Sylvie LONGHINI, M. Thierry LEROUX, M. Guy DUHAMEL, Mme Maud LOUVET, Mme Céline MANGELINCK, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, M. Grégory THIEBAUT, Mme Isabelle BOURSCHEIDT, Mme Emilie DEVERRE, M. Arthur ADNET, Mme Gaëlle HENOUX, M. Romain PARACHE, M. Bachir DADDA

Absents : aucun

Excusés : aucun

Pouvoirs : M. Dominique LECLERE à M. Jean-Luc JONET.

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

-----

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal de la précédente séance  
du mardi 9 novembre 2021.

-----

**DÉCISION DU MAIRE**  
**prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal**  
**Contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile**  
**Intramuros**  
**N° DÉCEMBRE/001**

Le Maire de Bazancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 n° Mai/014, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'acquisition et de maintenance avec la société INTRAMUROS sise 22 rue du petit Launay à ANGERS,

## DECIDE

### **Article 1er :**

La commune passe un contrat d'acquisition et de maintenance avec la société INTRAMUROS en date du 23 novembre 2021 pour l'utilisation de l'application mobile, d'un montant de 1 620.00 € HT/an pour la période du 01/12/2021 au 01/12/2024.

### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un exemplaire du contrat y sera annexé.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Reims.

-----

### **Transfert d'office de voirie dans le domaine public : allée Georges PLOIX N° : DECEMBRE/002 19 POUR**

Vu les articles L318-3 et R318-10 du Code de l'urbanisme et les articles L141-3 et R141-4 à 9 du Code de la Voirie Routière qui prévoient les dispositions applicables en matière de transfert d'office de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique,

Considérant que les espaces privés composant l'allée Georges PLOIX sont ouverts à la circulation publique et participent à la desserte routière de ce secteur urbain de la commune,

Considérant que la Commune a déjà procédé, en 2016, à l'acquisition des parcelles cadastrées AE 405 (89 m<sup>2</sup>) et AE 407 (17 m<sup>2</sup>) constituant une partie mineure de la voirie et des réseaux de l'allée Georges PLOIX, et qui appartenaient en indivision aux riverains suivants : M. et Mme Christophe CHEMIN, M. et Mme François LALLEMENT, Mme Corinne DIEU, et M. et Mme Tony HENOUX,

Considérant que la plus grande partie des terrains constituant l'emprise de la voirie et des réseaux n'a pu être cédée à la Commune faute de parvenir à contacter les propriétaires (2 Sociétés Civiles Immobilières), ce qui fait obstacle au transfert définitif de cette rue dans le domaine public,

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire d'engager une procédure de transfert d'office dans le domaine public des parcelles suivantes, composant l'essentiel de la voie privée ouverte à la circulation dénommée allée Georges PLOIX :

- SCI FILLIMMO : AE 369 (314 m<sup>2</sup>) et AE 421 (180 m<sup>2</sup>)
- SCI FILATEL : AE 370 (128 m<sup>2</sup>) et AE 413 (193 m<sup>2</sup>)

Considérant que le dossier soumis à l'enquête publique comprendra les pièces suivantes :

1. La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;
3. Un plan de situation ;
4. Un état parcellaire.

Considérant que suite à l'enquête publique, et si le propriétaire n'a pas fait connaître son opposition, le Conseil Municipal prononcera le transfert d'office qui interviendra sans indemnité et éteindra tous droits réels et existants sur les biens transférés,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le recours à la procédure de transfert d'office pour les voies et espaces communs du lotissement « Les Bouleaux » sis allée Georges PLOIX,
- **APPROUVE** la composition du dossier soumis à enquête publique
- **AUTORISE** Madame le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au transfert d'office et à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure.

-----

**Indemnité de gardiennage de l'Eglise.**

**N° : DECEMBRE/003**

**19 POUR**

Considérant l'indemnité annuelle pouvant être allouée à toute personne qui assume le gardiennage des églises communales dont le montant est fixé par le Conseil Municipal dans la limite des plafonds,

Aussi, au regard de la revalorisation du plafond de cette indemnité portant le montant à 120,97 € pour ce qui concerne la catégorie « résidence du gardien non située dans la localité de l'église »,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE** l'indemnité de gardiennage de l'église à 120,97 € pour l'année 2021.

-----  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**POINT D'INFORMATION SUR L'ACTUALITE DU GRAND REIMS :**

- Invest In Reims :

Mme le Maire fait part à l'assemblée du désengagement progressif de la Chambre de Commerce et d'Industrie suite auquel la Communauté Urbaine du Grand Reims a été amenée à prendre le relais, notamment avec la reprise des salariés à envisager.

- Sapeurs-pompiers :

Dans le cadre de la mise en place du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), un groupe de travail a été constitué par la Communauté Urbaine du Grand Reims au sein duquel siègera Mme le Maire.

- Résiliation du contrat de concession pour les transports publics urbains signé en 2006 avec la société MARS :

Le contrat de concession des transports publics urbains a été signé le 13 juillet 2006 avec la société MARS.

Or, la création de la communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2017 a fait passer le ressort territorial de l'intercommunalité plaçant Reims en commune centre à 143 communes avec des demandes nouvelles pour accomplir les missions d'autorité organisatrice de la mobilité et assurer des services à-même de répondre aux attentes et aux besoins de tous les habitants, et donc la nécessité de développer et optimiser l'offre de transports publics. Aussi, compte-tenu de son cadre restreint, le contrat actuel de concession ne permet pas de répondre à un tel enjeu d'adaptation régulier.

L'assemblée communautaire a par conséquent décidé de résilier le contrat de concession des transports publics urbains pour motif d'intérêt général, avec prise d'effet au 31 décembre 2023 à minuit, dans l'objectif d'étendre le périmètre géographique du service de transport public à l'ensemble des communes de la communauté urbaine du Grand Reims en y intégrant de nouveaux services à la mobilité.

Le contrat de concession a précisé les modalités d'application de la rupture de contrat : les personnels affectés actuellement à l'exploitation ou à la maintenance seront repris par le nouvel exploitant, sauf décision contraire de la part des salariés eux-mêmes, avec le transfert de leurs contrats de travail et de leurs acquis sociaux. Lors du 1er semestre 2022, le mode de gestion à venir pour les transports publics du Grand Reims sera arrêté avec une mise en œuvre dès le 1er janvier 2024.

Parallèlement, une négociation du coût de résiliation du contrat sera conduite avec la société Mars jusqu'en février 2022.

**ENQUETE PUBLIQUE :**

Une enquête publique relative à l'installation d'unité de méthanisation agricole à Betheny sera ouverte du 10 janvier 2022 au 7 février 2022, et le dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront mis à disposition en Mairie de Bétheny.

**COMMUNE NATURE :**

La commune s'est vu attribuer la distinction « Commune Nature », au niveau 3

libellules, récompensant ainsi le travail des services municipaux.

### **MISSION LOCALE DU NORD MARNAIS :**

Après 2 années de présidence de l'association assurée par le Maire de Fismes et comme le prévoient les statuts, l'alternance intervenant tous les deux ans fait que c'est désormais Mme le Maire de Bazancourt qui a pris les rênes de la MILO.

### **VIDEOPROTECTION :**

Le déploiement du dispositif est en cours, les difficultés rencontrées par l'entreprise pour la fourniture des équipements ne permettant pour l'heure que de procéder aux installations internes (serveur et raccordement).

Les premières caméras devraient être posées en janvier au niveau des entrées de village côté rue Gustave HAGUENIN, rue de Pomacle et rue de Boulton-sur-Suippe.

### **FINANCEMENTS :**

Dans l'attente des notifications officielles qui devraient intervenir prochainement, l'assemblée est informée des aides financières attribuées à la commune au titre de la replantation du parc de Gersheim et des travaux d'aménagement de la place de la Mairie.

### **FRANCE SERVICES :**

Mme la Maire a inauguré le mardi 7 décembre au bureau de Poste de Bazancourt le guichet unique France Services, en présence de M. le Sous-Préfet et de Mme le Directrice Régionale de La Poste.

### **PÔLE AGRO-INDUSTRIEL :**

Le Comité de Suivi de Site CRISTANOL s'est tenu le mercredi 8 décembre.

### **CONSEIL MUNICIPAL :**

Une séance sera programmée le vendredi 21 janvier 2022 avec pour seul point à l'ordre du jour le projet de résidence des seniors.

### **TELETHON 2021 :**

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », dresse le bilan de l'édition 2021 qui a permis de collecter une somme totale de 2 274,14 €.

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :**

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », fait le point sur les dossiers du CME en cours tels que la prochaine journée « zigouille déchets » prévue le 30 avril 2022, le nettoyage des tombes des anciens combattants en concertation avec l'U.N.C. durant les vacances de Pâques ou encore la participation des membres du CME à la plantation du jardin à maraude au parc de Gersheim.

### **DELEGATION EXERCEE PAR MADAME LE MAIRE :**

La Commune passe un contrat d'acquisition et de maintenance avec la société INTRAMUROS en date du 23 novembre 2021 pour l'utilisation de l'application mobile, d'un montant de 1 620.00 € HT/an pour la période du 01/12/2021 au 01/12/2024.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

Pour information, la D.I.A. suivante a été déposée sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Monsieur GUILLOZO Francis et Monsieur GUILLOZO Gilles pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AE 448 sis 11 rue d'Isles sur Suipe d'une superficie de 1 743 m<sup>2</sup> pour un montant de 230 000 €.
- ICF NOVEDIS SA pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AE 44 sis 14 rue d'Isles sur Suipe d'une superficie de 795 m<sup>2</sup> pour un montant de 80 000 €.

-----

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
le vendredi 10 décembre 2021 à 22h42.*

| <b>Date</b> | <b>Numéro</b> | <b>Objet</b>   |
|-------------|---------------|--|
| 26/11/2021  | DÉCEMBRE/001  | DÉCISION DU MAIRE prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal<br>Contrat d'acquisition et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile Intramuros |
| 10/12/2021  | DECEMBRE/002  | Transfert d'office de voirie dans le domaine public :<br>allée Georges PLOIX   |
| 10/12/2021  | DECEMBRE/003  | Indemnité de gardiennage de l'Eglise.  |

| <b>Liste des présences</b> |                |                  |
|----------------------------|----------------|------------------|
| <b>NOM PRENOM</b>          | <b>POUVOIR</b> | <b>SIGNATURE</b> |
| ROMAGNY Anne-Sophie        |                |                  |
| LECLERE Dominique          | JONET Jean-Luc |                  |
| DEGONVILLE Monique         |                |                  |
| LEROUX Thierry             |                |                  |
| LONGHINI Sylvie            |                |                  |
| DUHAMEL Guy                |                |                  |
| LOUVET Maud                |                |                  |
| MANGELINCK Céline          |                |                  |
| DEVERRE Emilie             |                |                  |
| BARRE Sonia                |                |                  |
| RENARD Pascale             |                |                  |
| HENOUX Gaëlle              |                |                  |
| BOURDAIRE Alain            |                |                  |
| JONET Jean-Luc             |                |                  |
| PARACHE Romain             |                |                  |
| THIEBAUT Gregory           |                |                  |
| DADDA Bachir               |                |                  |
| ADNET Arthur               |                |                  |
| BOURSCHEIDT Isabelle       |                |                  |